

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

La Suisse s'écrase

Américains, Allemands et Français nous traitent avec une mauvaise foi triomphante. A peine conclus, nos accords bancaires et fiscaux, difficilement obtenus et généralement à notre détriment, sont remis en question avec une agressive désinvolture. On nous en demande toujours plus en nous offrant comme seule contrepartie de ne pas nous demander davantage. Et à chaque fois, nous cédon, trop contents à droite, trop honteux à gauche, d'avoir osé traîner les pattes pendant quelques mois.

Nous avons si bien pris le pli qu'il nous arrive de céder préventivement, sans qu'on ne nous ait rien demandé, comme lors de la création d'une absurde fondation humanitaire avec l'or de la Banque nationale en 1997 ou de l'adoption unilatérale du Cassis-de-Dijon en 2010. Cette dernière décision, dispensant les importateurs de respecter les exigences qui s'appliquent à nos producteurs, annonçait la suite.

La mécanique qui a conduit où nous en sommes est simple. Dans notre monde manichéen, l'essentiel est de faire partie du camp des bons. C'est le seul critère: les gentils indignés contre le méchant Ben Ali, les gentils Kosovars contre les méchants Serbes, les gentils Palestiniens contre les méchants sionistes, les gentils francophones contre les méchants Zuricois.

Si vous vous préparez à mal agir, veuillez donc à sembler bon. Et veuillez

plus encore à noircir la réputation de votre victime, l'idéal étant qu'elle soit elle-même convaincue de sa propre abjection. C'est ce qui arrive à la Suisse. Nous avons intégré l'idée que nous sommes du côté des méchants, embusqués de la seconde guerre mondiale, profiteurs dépourvus de toute solidarité européenne et mondiale, banquiers fraudeurs et marchands d'armes sans aveu.

Est-ce l'effet d'une communication particulièrement efficace? La prospérité nous a-t-elle abrutis? Compensons-nous, par un retour de balancier psychologique, la certitude qui fut longtemps la nôtre d'être les favorisés de la Providence? Ce qui est sûr, c'est que notre comportement de chien couchant dispense nos ennemis de tout remords: comment vouloir du bien à un peuple qui pense du mal de lui-même?

Dans l'ordre international ainsi moralisé, tout est bon contre le mauvais. A l'égard de la Suisse, le respect du droit et des engagements signés, la bonne foi, le sens des proportions n'ont aucune raison d'être. La fin morale légitime les moyens amoraux.

De fait, il n'y a pas de vilénie à laquelle nos ennemis ne recourent en toute bonne conscience: le soupçon généralisé, la délation et l'incitation à la délation, le vol et l'incitation au vol organisée au plus haut niveau politique et reconnue publiquement, le chantage

caractérisé, les abus de droit, les insultes, les menaces physiques sur les familles.

Dans l'ensemble, nos autorités ne sont pas à la hauteur. Elles contraignent la Suisse à la pénitence politique. Alors qu'il leur appartient de faire respecter la Confédération et son indépendance, elles la bradent de toutes les manières. La Convention avec la France sur les successions n'est que le dernier d'une suite d'abandons. Au lieu de défendre le droit suisse et les droits des citoyens suisses, le Conseil fédéral autorise des banquiers à rompre leurs engagements de discrétion envers leurs clients et à trahir leurs propres employés auprès de l'administration américaine.

Son excuse est que la ruine de ces trop grands établissements ferait trop de dégâts: les banques sont *too big to fail*. En français, une entreprise *too big to fail* n'est rien d'autre qu'un Etat dans l'Etat. Nos autorités acceptent l'existence de l'Etat bancaire dans l'Etat fédéral. Elles contribuent à faire primer ses intérêts sur le bien commun.

Céder pour faire une fin? Il n'y aura pas de fin, pas même une pause. La volaille est grasse et consentante, découpons-la! Oui, découpons le chapon capon!

Après la chute du mur qui nous libérait de l'«équilibre de la terreur», et dans la perspective progressiste consubstantielle à la démocratie moderne, la

classe politique s'est persuadée que la paix et l'unité mondiales étaient à portée de main. L'ordre international se ferait naturellement, comme le prolongement de l'ordre interne des nations.

C'était négliger les différences fondamentales qui séparent le national et l'international.

Une paix durable est possible dans le cadre d'une nation stable, dont les parties sont liées par une histoire commune et soumises à une autorité reconnue, garante de l'intégrité territoriale, de l'autonomie du droit et de la protection des personnes et des biens. C'est aussi le cas, non sans un certain nombre de complications qui nous contraignent à la neutralité, de notre Confédération d'Etats cantonaux.

En revanche, dépourvu d'unité religieuse, linguistique, morale et juridique, privé d'une autorité supérieure qui ait les moyens de le concevoir mais aussi de le garantir, ce qu'on appelle aujourd'hui l'ordre international n'est que l'équilibre provisoire et territorialement circonscrit des forces politiques en présence. Cet ordre fragile et constamment menacé, miné et cerné par cent conflits de tout genre, est une accalmie miraculeuse au milieu des tempêtes qui sont le lot ordinaire de l'humanité. En ce qui nous concerne, l'accalmie fut longue. Elle est terminée.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Des crèches fédérales?

L'état avancé de la centralisation fédérale a rendu plus rares les modifications constitutionnelles émanant directement des Chambres fédérales. La *Feuille fédérale*¹ vient néanmoins de régurgiter l'une de ces modifications. Elle émane, via le Parlement, de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique. Celle-ci vise à introduire une législation en matière d'accueil de jour parascolaire par l'introduction d'un article 115a (nouveau) dans la Constitution.

Actuellement, la Confédération doit déjà «prendre en considération les besoins des familles»² et «soutenir les mesures destinées à les protéger». Cela donne la possibilité d'une législation en matière d'allocations familiales et d'assurance-maternité. On le sait, la compétence a été exercée.

Depuis le 15 juin dernier, les Chambres veulent aller encore plus loin. Si le texte était accepté en votation, les cantons seraient sommés de «pourvoir, en particulier, à une offre appropriée de structures de jour extra-familiales et parascolaires». Le but de la modification est d'encourager des «mesures permettant de concilier la vie de famille et l'exercice d'une activité lucrative ou d'une formation». La Confédération ordonne, les cantons

exécutent. Jusque là nous sommes face à une assez traditionnelle mais non moins détestable formule, qui consiste à fixer dans la Constitution fédérale les compétences des cantons.

Est-il utile de rappeler le principe selon lequel tout ce qui ne figure pas dans la Constitution est de compétence cantonale? En réalité, cette forme perverse de délégation descendante est déjà une forme de centralisation, tant elle laisse croire à l'existence d'une compétence fédérale générale. Lors de la prochaine modification, il n'y aura guère plus qu'un mot à changer.

Malheureusement ce n'est pas tout. Nous avons déjà dénoncé à plusieurs reprises une nouvelle conception du principe de subsidiarité qui fait florès dans les travées du Parlement. Une fois de plus, la modification proposée par Berne fait de l'autoritarisme fédéraliste. En effet, ce système de la délégation descendante (du fédéral au cantonal) peut ne pas fonctionner. Ainsi en serait-il si les cantons faisaient du refus d'ordre. La Confédération recevrait alors la compétence de légiférer. La formule est sans appel: «Si les efforts des cantons ou de tiers ne suffisent pas, la Confédération fixe les principes applicables...» Par ce mécanisme, les cantons sont niés en tant qu'entités sou-

veraines et deviennent de simples arrondissements administratifs et électoraux. Il est évident qu'il appartiendra à la Confédération de juger de l'effort fourni par eux. N'attendons d'elle aucune clémence.

Nous aurons donc sous peu une quelconque «LCrè» pour loi fédérale sur les crèches.

Il est alarmant que cette modification nous vienne directement des Chambres fédérales. Lorsqu'un tel mécanisme est proposé par un comité d'initiative non lié à un parti, sa proposition est presque pardonnable. L'enthousiasme et la passion peuvent expliquer certaines erreurs. Mais lorsqu'il émane du Palais fédéral lui-même, ce système est intolérable.

Nos députés oublient-ils qu'ils viennent des entités territoriales dont ils se moquent des capacités? Lors de leurs campagnes électorales, c'est dans les endroits les plus reculés de leur canton qu'ils ont serré des mains. Sur les marchés, sur Facebook, dans les fêtes populaires, entre les verres de vin blanc et les haut-parleurs, ils se sont répandus sur la proximité qu'ils offriraient à leurs électeurs. La façon qu'ils avaient alors de s'exprimer, leur accent, leurs réactions aux questions des électeurs, leur vision des relations humaines étaient

autant de signes de leur appartenance cantonale. Une fois à Berne, c'est pourtant massivement qu'ils votent des lois fédérales, des articles constitutionnels qui ne font des cantons que de maléables exécutants. Il semble y en avoir à dire sur l'ivresse du pouvoir!

De la révision de la loi sur l'aménagement du territoire à la modification que l'on vient de traiter, l'année 2012 est prometteuse en centralisations aberrantes et en subsidiarité méprisante. Nous voterons NON!

FÉLICIEN MONNIER

¹ FF 2012 5465.

² Les citations en italiques renvoient aux textes constitutionnels.

Condoléances

Notre collaborateur Alexandre Bonnard a eu le chagrin de perdre sa sœur Françoise, décédée le 9 juillet dans sa 92^e année. La défunte était entrée en religion sous le nom de Sœur Dominique-Françoise au Monastère Sainte-Marie-Madeleine à Saint-Maximin-La Sainte-Baume (Var). Nous disons notre vive sympathie à nos amis M. et Mme Alexandre Bonnard et à tous leurs proches.

Réd.

La France fait main basse sur les successions

Entrepris à la demande de la France, la renégociation de la convention de double imposition en matière de successions datant de 1953 a abouti le 9 juillet 2012 à un texte publié par le journal *Le Temps*¹, à la faveur d'une fuite.

Disons-le tout de suite, le terme de négociation nous paraît difficilement applicable à cet accord, tant les concessions faites à la voracité du fisc français sont importantes, sans que notre gouvernement ne semble avoir obtenu la moindre miette.

Rappelons que l'imposition des successions en ligne directe peut aller jusqu'à 45% chez notre voisin, alors que les enfants ne paient généralement pas d'impôt sur l'héritage laissé par leurs parents, sauf à Neuchâtel, à Appenzell Rhodes intérieures et dans notre Canton (7% au plus).

Imposition des immeubles

Une modification importante concerne les immeubles. Usuellement, en droit international, les successions sont régies et imposées par les autorités du dernier domicile du *de cuius*. Par contre, pour les immeubles, éléments indissociables du sol sur lequel ils sont édifés, l'Etat du lieu de situation de l'immeuble est compétent. Ce principe n'est pas affecté par la nouvelle convention. Par contre, la définition d'immeuble est modifiée pour inclure également les actions ou autres droits de participation dans des sociétés ou entités dont l'actif est principalement composé d'immeubles. Dans ce cas, l'immeuble détenu indirectement par le *de cuius* sera imposé en transparence, soit comme s'il était détenu directement par le défunt, et donc imposé non au lieu de son dernier domicile comme une action, mais au lieu de situation.

Cette nouvelle définition est favorable à la France. En effet, un Suisse ou un Français domicilié sur l'adret lémanique aura placé sa résidence dans le midi dans une société civile immobilière (SCI) afin de profiter d'une imposition

plus clémente dans son Etat de résidence, alors que le Français détenant un immeuble dans notre pays aura pris soin de le conserver à son nom afin d'échapper, au moins pour ce patrimoine, aux appétits de Bercy. Cette concession est cependant logique: il s'agit de traiter également deux situations juridiques dissemblables, mais économiquement comparables et, sous un certain angle, empêcher un abus de droit. Il est donc compréhensible que la Confédération accepte d'appliquer avec la France le système que les cantons (en tout cas romands) appliquent en matière de sociétés immobilières.

Les héritiers mal logés

Ce n'est nullement le cas d'une autre concession qui permet à la France d'imposer, sous imputation de l'impôt payé en Suisse, tous les biens hérités par une personne (suisse ou française) domiciliée en France au moment du décès du *de cuius*, si elle a vécu dans ce pays durant six des dix années précédentes.

Ainsi notre pays accepte d'appliquer le droit interne français (qui connaît cette imposition du fait du domicile de l'héritier) en contradiction non seulement avec son droit propre, mais avec les principes généralement admis en droit international public, en particulier par le modèle (non contraignant) développé par l'OCDE, qui a été utilisé, entre autres, par la France pour forcer notre pays à accepter l'échange d'informations pour l'évasion fiscale.

Une capitulation

Le Conseil fédéral, dont les membres en général et notre ministre des finances en particulier semblent avoir abdiqué toute volonté de défense pour sauver leur siège à défaut de la face, tente de défendre cette capitulation en affirmant qu'il était nécessaire de signer à tout prix au risque de voir notre voisin dénoncer ladite convention et de voir les contribuables imposés à double. Cet argument ne tient pas. La nouvelle

convention autorise la France à taxer l'ensemble des successions ayant le moindre lien avec elle et l'oblige uniquement à imputer l'impôt prélevé en Suisse. Sachant que, pour les héritages en ligne directe qui constituent l'écrasante majorité des successions, les cantons suisses ont généralement renoncé à cette imposition, la concession n'est pas exorbitante. Par contre, la signature de la convention permet aux percepteurs tricolores d'obtenir de la Suisse des renseignements précieux sans lesquels leurs prétentions fiscales seraient difficilement exécutables.

La Confédération n'a signé pour l'instant que neuf conventions en matière successorale (toutes prévoyant l'imposition au domicile du *de cuius*). Le précédent est donc d'autant plus significatif. Nous n'avons pas même de convention avec notre voisin italien, sans que cela ne semble poser de problème majeur. Les cantons, seuls concernés en matière d'imposition sur les successions, se doivent de défendre leurs intérêts et leur souveraineté en refusant cet accord trop inégal.

Notre pays prospère, à l'Etat faiblement endetté (en comparaison interna-

tionale, non dans l'absolu), attise depuis quelques années les convoitises de fisces occidentaux désespérant de pouvoir simplement trouver les moyens de payer les intérêts des dettes accumulées pour financer les promesses électorales de trois générations de politiciens. La Suisse est au cœur de la tempête et notre gouvernement est incapable de piloter le navire, le laissant dériver au gré des courants des pressions internationales. La tâche n'est certes pas aisée et il faut naviguer au plus près du vent. Il n'est par contre pas admissible de donner le message qu'il suffit aux grandes (et aux moins grandes) puissances d'exiger pour que la Suisse plie.

Cette image de l'abandon de notre souveraineté ne saurait être compensée par l'idée que le gouvernement français pousse désormais les enfants à rejoindre leurs parents dans un Etat où les trains qui arrivent à l'heure ne sont pas uniquement ceux des mesures fiscales.

OLIVIER KLUNGE

¹ *Le Temps*, 10 août 2012 sur www.letemps.ch

Le paradoxe des blogs antimodernistes

Dans le paysage médiatique récent, on a beaucoup parlé du phénomène des *blogs*, ces plate-formes consultables par internet sur lesquelles des «billets» ou articles concernant les sujets les plus divers sont régulièrement publiés par leur auteur, le *blogueur*. Si les *blogs* dédiés à l'étalage de la vie sentimentale des footballeurs ou des starlettes ont connu leur heure de gloire, il existe d'autres types de *blogs* développés par des catégories de *blogueurs* plus variées. Des sites de cuisine, de poésie, de philatélie et de jardinage existent aux côtés de *blogs* plus «engagés», dédiés à la politique, à la philosophie ou à la théologie.

Généralement, les *blogs* traitant de sujets superficiels ou futiles ont une durée de vie plutôt courte. Pour les autres, leur longévité est variable et dépend avant tout de l'enthousiasme et de la persévérance de leur animateur. Aujourd'hui, le phénomène initial des *blogs* semble s'essouffler et avoir été éclipsé par les réseaux sociaux comme *Facebook* et *Twitter*, qui offrent des facilités de communication similaires mais dirigées vers un public prédéterminé d'«amis» ou de «suiveurs». Les sites de chroniques en ligne qui veulent durer doivent offrir une réflexion de qualité, être régulièrement mis à jour et si possible lus, ce qui suppose l'existence d'une base fidèle de visiteurs. Des *blogs*, tel *commentaires.com* de M. Philippe Barraud, ont acquis une notoriété confirmée et constituent une source de référence pour de nombreux lecteurs dont certains alimentent les discussions par leurs propres contributions.

Dans le domaine des *blogs* engagés (et parfois enragés...), on trouve une extrême variété de tendances allant des libres-penseurs aux ufologues en passant par les végétaliens radicaux, les complotistes, les transhumanistes, les anarchistes et bien d'autres encore dont la rigueur intellectuelle peut être parfois relative. La vogue des *blogs* traitant de philosophie, de politique, de théologie en défendant un point de vue conservateur voire réactionnaire mérite néanmoins d'être signalée, d'autant que ces sites véhiculent une vision du monde plutôt inattendue dans le milieu de la «blogosphère».

Parmi les *blogs* antimodernistes, on rencontre notamment ceux issus de la droite traditionnelle, catholique et monarchiste, ceux d'inspiration identitaire comme *fdesouche.com* et d'autres encore prônant une critique plus ou moins radicale de la société et se plaçant en général en dehors d'elle. Ces *blogs* offrent un moyen d'expression à ceux qui ne veulent ou ne peuvent faire entendre leur voix dans les médias traditionnels. Comme c'est souvent le cas des *blogs* engagés, les sites réactionnaires se constituent en réseaux, se renvoyant l'un à l'autre et partageant un public récurrent qui favorise une certaine longévité. Outre la publication d'images, de vidéos ou de liens, les animateurs de ces sites sont attentifs à mettre à jour régulièrement leurs statuts et à répondre aux commentaires laissés par les internautes de manière à susciter un esprit de communauté parmi leurs visiteurs. Il semble que les outils de la modernité soient plutôt bien assimilés par ces auteurs, nonobstant les critiques qu'ils lui adressent. On pourrait se demander, au nom d'une certaine cohérence, comment ces *blogs* rencontrent malgré tout un public *a priori* plus attaché à la défense de la tradition qu'à la pointe de la technologie.

Le paradoxe n'est qu'apparent puisque les critiques adressées par les *blogueurs* réactionnaires à l'époque actuelle portent sur ses fondements philosophiques erronés, ses valeurs dévoyées, son inhumanité et ses incohérences mortifères plutôt que sur les moyens et attributs que lui offre l'évolution de la technique et dont ils s'accommodent finalement volontiers. Au même titre que les autres *blogs*, les sites antimodernistes fonctionnent sur une base communautaire et s'appuient sur les motivations idéalistes ou égocentriques de leurs animateurs. Ils manifestent surtout les incroyables possibilités offertes par internet qui permet désormais aux informations et aux idées – quelles qu'elles soient – de circuler facilement et rapidement sans qu'il soit toujours facile de distinguer l'élucubration délirante de l'analyse pertinente.

LIONEL HORT

Songeur

Dans un article consacré aux Cahiers vaudois¹, M. Jean-Louis Kuffer écrit: *Avec le recul d'un siècle, la restriction ramuzienne au «canton de Vaud seul» peut laisser songeur, et l'on verra Romain Rolland déplorer les partis pris anti-genevois ou anti-alémaniques des compères (les fondateurs des Cahiers, réd.), alors que l'Europe bascule dans le chaos.*

M. Kuffer répond à Ramuz dont il cite un peu plus haut une lettre à Budry de 1912: *Je voudrais [...] que vous appeliez vos cahiers: Cahiers vaudois. Il faut insister là-dessus, [...] que c'est du canton de Vaud seul qu'il peut sortir chez nous quelque chose et que c'est cette terre-là seule qui donnera un jour des fruits.*

Le terme de «restriction» à propos de Ramuz et du Canton de Vaud est malheureux. Sur le plan littéraire, j'imagine pourtant que M. Kuffer est le dernier à contester la souveraineté entière de l'écrivain, de l'artiste en général, quant au choix de ses thèmes. La justification du choix artistique, c'est le résultat. Avec Ramuz, le résultat s'impose.

On ne voit d'ailleurs pas en quoi Ramuz aurait été un écrivain moins restreint, un écrivain plus «universel», s'il avait pris la Suisse, ou l'Europe, ou le monde plutôt que le Canton comme cadre ou référence de sa création.

Les partis pris anti-genevois et anti-alémaniques, l'affrontement entre

les partisans d'un art suisse et ceux d'un art romand, ou francophone, ou rhodanien, le pugilat entre Gonzague de Reynold et Charles-Albert Cingria, tout cela est marginal et ne doit pas détourner notre attention de l'essentiel, c'est-à-dire de la géniale création des *Cahiers vaudois*. La déploration, plus affective que littéraire, de Romain Rolland reste à la périphérie des choses.

Sur le plan politique, je parle ici non des institutions ou des votations, qui n'intéressaient guère Ramuz, mais du Pays de Vaud, territoire et communauté, il est tout aussi impropre de parler de «restriction», sauf à nier sa réalité historique et culturelle.

Ramuz, qui cherchait un *agrandissement de soi par ses alentours naturels*, ainsi qu'il l'écrit dans *Raison d'être*, a choisi ou, plus exactement, a reconnu ses propres alentours naturels dans le Canton de Vaud. Comme on sait, il ne devait pas s'y *restreindre*, mais au contraire s'y déployer dans toute son ampleur.

Que le monde littéraire et intellectuel d'ici éprouve une telle réticence à accepter ce lien si simple et si évident par sa fécondité, voilà qui laisse plus justement songeur.

OD

¹ «L'aventure des Cahiers», 24 heures du 9 août 2012

Enjeux suisses de la sécurité en Méditerranée

L'espace méditerranéen est pour l'Europe, avec le bassin rhénan, un accès essentiel pour le trafic des marchandises et des hommes. La Suisse ayant la situation géographique qu'on lui connaît sur le continent, on comprend également le sens que peut avoir cette mer pour notre pays, même s'il n'en est pas directement riverain. Depuis bientôt deux ans, les soubresauts du « printemps arabe » et l'effondrement de certains gouvernements, certes tenus par des potentats, mais stables et calmes, ont rendu l'avenir du Nord de l'Afrique et du Proche-Orient incertain. L'euphorie de l'été 2011 et ses revendications démocratiques ont rapidement laissé place à un vide post-révolutionnaire qui semble devoir s'installer pour longtemps. De plus, la dissémination des armes ayant servi aux rebelles locaux va permettre à des organisations terroristes de s'assurer une assise territoriale. Cela est déjà le cas au Mali où *Al-Qaida au Maghreb islamique* et les rebelles Touaregs dament le pion aux gouvernements d'Afrique saharienne. La possibilité d'une « somalisation » du monde arabo-méditerranéen n'est pas à exclure. La progression de la déliquescence de la région rend ce phéno-

mène envisageable. Les interventions des puissances occidentales n'y changeront probablement rien.

La situation du Nord de la Méditerranée n'est guère plus encourageante. La crise de la dette, le marasme économique et leurs conséquences sont très marqués dans les Etats proches (Portugal, Espagne, Italie et Grèce). Nous nous permettons dès lors de douter de la capacité à moyen et long terme de l'Europe à assurer le contrôle et la sécurité de ses frontières maritimes et terrestres ainsi que du trafic commercial. De plus, la constante réduction tant des effectifs que des budgets militaires laisse penser que l'Europe se désintéresse de sa sécurité. La question des pays en marge de l'Europe des vingt-sept est également intéressante si l'on pense aux Balkans ou encore à la Turquie, qui partage des frontières avec la Syrie, l'Irak et l'Iran et où le problème kurde est chronique.

Quelles peuvent être les conséquences de la conjonction entre l'instabilité en Afrique du Nord et la probable incapacité croissante de l'Europe à assurer ses conditions d'existence, en particulier en Méditerranée? Une apparition de la piraterie

utilisant comme base le Maghreb est possible, avec l'impact non négligeable que celle-ci aurait sur le transit entre le détroit de Gibraltar et le canal de Suez. De par une porosité accrue de ses frontières, la gestion des flux migratoires deviendrait encore plus hasardeuse qu'à l'heure actuelle. Il convient de se demander comment l'Europe tenterait de répondre à ces nouvelles problématiques. La France, seul Etat méditerranéen encore à même de déployer rapidement une force de contrainte d'importance dans la région, n'aurait pas les ressources suffisantes pour mener une opération de lutte contre la piraterie si celle-ci était appelée à durer.

La question des conséquences d'une telle évolution de l'espace méditerranéen pour la Suisse demeure. Premièrement, notre capacité à diversifier nos sources d'approvisionnement, notamment en matières premières, en pâtirait très certainement. En effet, plus de 20% du pétrole consommé chez nous provient de l'Afrique et transite par la Méditerranée. Le récent embargo sur le pétrole libyen imposé à la Suisse n'a certes pas amené à une pénurie ni à une hausse des prix significative, mais des difficultés d'approvi-

sionnement à plus long terme pour le pays qui se trouve en toute fin de la chaîne pourraient avoir des conséquences plus durables et nous rendraient plus dépendants à l'égard de l'Union européenne ou encore de la Russie dont les moyens de pression, notamment gaziers, sont bien connus. Seconde conséquence possible, l'afflux de réfugiés politiques et économiques. Un relâchement du contrôle aux frontières de l'espace Schengen conjugué à une situation délétère en Afrique et au Proche-Orient provoquerait une augmentation des flux migratoires en direction de la Suisse. Ce phénomène a déjà pu être observé à la suite du Printemps arabe. Troisième conséquence possible, une pression accrue sur les transversales alpines. Une détérioration de la sécurité en Méditerranée mènerait à l'isolement de l'Italie du reste de l'Europe, rendant ainsi les voies de communications Nord-Sud vitales. D'autres hypothèses sont évidemment envisageables. Quoi qu'il en soit, l'avenir s'annonce incertain. La Suisse devra sauvegarder et adapter ses moyens sécuritaires pour pallier ces menaces.

EDOUARD HEDIGER

Revue de presse

« Le complexe d'Orphée »

C'est le titre d'un ouvrage de Jean-Claude Michéa, titre repris par M. Jean Romain dans son article au *Nouvelliste* du 16 août. On sait que le héros de la mythologie grecque avait l'interdiction de regarder en arrière, au risque de perdre définitivement son Eurydice.

C'est ce complexe qui affecte les adeptes de la religion du progrès:

[...] Par progrès, l'auteur entend cette idéologie qui affirme que la société progresse, et que cette évolution est inéluctable et irréversible. Parler de décroissance, de démondialisation ou de retour à des valeurs traditionnelles n'a aucun sens dans cette vision. Les yeux braqués vers un futur nécessairement meilleur que le présent et a fortiori que le passé, l'homme du progrès, de gauche comme de droite, est condamné à inventer son avenir. [...]

Depuis trois siècles, la modernité s'est inscrite dans cette religion du progrès, et l'optimisme progressiste ne fait guère de place au scepticisme. Qui n'avance pas recule! Un homme de gauche éprouve une vraie terreur à l'idée que quelque chose ait pu aller mieux avant (l'école par exemple). Celui qui regarde en arrière est soupçonné de réaction. [...]

Ainsi pour n'importe quel problème de société, devant tout ce qui fait débat parce qu'il existe des arguments pour ou contre (le mariage gay, les enfants dans les couples homosexuels, le suicide assisté, etc.), le libéral de gauche n'a qu'une seule réplique: « Je ne comprends pas qu'en 2012 on puisse encore penser cela », comme si le simple mouvement de l'histoire résolvait tout problème philosophique. Le libéral progressiste n'est ainsi jamais confronté à des idées justes ou fausses, décentes ou indécentes, à propos ou mal à propos, mais seulement à des idées qui relèvent de telle ou telle date. [...]

Ecoutez nos politiciens ou journalistes: vous détecterez très vite ceux qui souffrent du complexe d'Orphée et

dont les propos sont en conséquence sans intérêt.

E. J.

Se battre ou capituler?

Les récents accords sur les questions bancaires et fiscales que la Suisse est en train de conclure avec les Etats-Unis et certains pays européens suscitent une très vive réaction de M. Pascal Décaillet (« Les séraphins de la perfection morale », *Le Nouvelliste* du 17 août):

[...] Comment Eveline Widmer-Schlumpf a-t-elle pu, à ce point, se laisser avoir? Que fait Didier Burkhalter? Existe-t-il, d'ailleurs, vit-il? Quelle est la stratégie d'ensemble du Conseil fédéral? Réponse: néant.

Notre pays est en train de vivre, autour de sa place financière, des attaques d'une violence inouïe. Les pays d'où proviennent ces salves, à commencer par les Etats-Unis, n'ont strictement aucune leçon à nous donner en termes de moralité financière. Ne parlons pas de la Grande-Bretagne. Encore moins de la France, dont la gestion des finances publiques, depuis des décennies, sous la droite comme sous la gauche, est catastrophique. Et qui ne cherche, par ses actions contre la Suisse, qu'à se renflouer. C'est cela la vérité des choses, cela et rien d'autre.

Face à cette guerre – c'en est une, et sur plusieurs fronts –, tout pays normalement constitué réagirait par la guerre. [...] En guerre, il faut une stratégie, une cellule de crise, une vision claire, une volonté inébranlable de défendre les intérêts du pays. Franchement, vous sentez cette ivresse dionysiaque chez Mme Widmer-Schlumpf? Chez M. Burkhalter? [...]

Il est de bon ton, chez les historiens dits « engagés », de reprocher au Conseil fédéral de 1939-1945 d'avoir manqué de fermeté face à certaines exigences du pouvoir hitlérien. Comparés à la mollesse de notre actuel gouvernement fédéral, leurs prédécesseurs d'alors font figure de héros de la résistance. Puis M. Décaillet poursuit:

Le pire, ce sont les ennemis de l'intérieur. Les gentils moralisateurs. Ceux qui, en pleine guerre, alors qu'il faut monter au front et parer au plus pressé, nous dispensent la leçon sur la Suisse pourrie, la Suisse qui doit se mettre au diapason, la Suisse qui doit accepter toutes les exigences de nos chers voisins. Ces puristes de la morale abstraite, ces séraphins de la perfection, ont-ils seulement compris que nous étions en guerre? Que certains ont décidé, là-bas, en invoquant le paraître de l'éthique, d'avoir notre peau? Ne voient-ils pas, ces braves gens, que l'Histoire humaine n'est rien d'autre qu'une succession de rapports de force? Quelle culture historique ont-ils? [...]

Beaucoup de nos maîtres à penser, dissertant sur ces conflits avec l'étranger, n'ont qu'une solution à proposer: adhérons à l'Europe et acceptons-en les règles! Capitulons, il n'y aura plus de problèmes!

E. J.

Le Toit

A l'enseigne des *Journées du patrimoine*, sous le titre (prémonitoire?) de « Feu le Grand Conseil! », les Monuments et sites du Canton invitent le public à visiter les restes du bâtiment Perregaux.

Dans la notice de présentation, on peut lire notamment:

[...] Aujourd'hui, le projet de reconstruction du Parlement est à bout touchant. Une reconstruction délicate qui, outre l'insertion du nouveau bâtiment dans le tissu construit de la Cité, doit aussi tenir compte de son poids symbolique et des usages qu'on en attend. [...]

Aujourd'hui toujours, cela semble plutôt mal parti.

Ph. R.

Les Sept Mercenaires à la rue St-Laurent?

24 heures du 16 août relate l'exaspération des commerçants lausannois: « Les problèmes, on les a maintenant, pas dans trois ans! » Le ton est

donné. Pour Christian Bulliard, directeur de Manor Lausanne, les commerçants ont assez attendu d'éventuelles mesures ou des « actions de prévention » de la Municipalité. La recrudescence de vols, d'actes violents, mais aussi la saleté des rues ou la mendicité exaspèrent les commerçants.

[...] Ce qui tourmente spécialement les commerçants, c'est l'insécurité. Ils estiment que la police n'a pas assez de force. Trente agents supplémentaires sont annoncés pour 2014, le temps de les former. Et un contingent de la même taille pourrait suivre à l'horizon 2015-2016. « Trop tard! On doit tout imaginer pour faire bouger les choses, maintenant », martèle Christian Bulliard.

Par exemple? « On pourrait faire appel à une milice privée, notamment les week-ends », lance le patron de Manor Lausanne. [...]

Le syndic juge l'idée d'une milice privée farfelue. « On n'est pas au Far West. » En revanche, il assure prendre très au sérieux les problèmes de sécurité. « Nous commençons les réunions internes à la Ville sur cette problématique, explique Daniel Bréaz. Nous aurons aussi des discussions informelles avec le Canton. » [...]

Tiens, tiens!, l'autorité – ou ce qu'il en reste – ne parle plus de « sentiment d'insécurité ». C'est déjà ça.

Ph. R.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Carrara, Morges

Nouveau remue-ménage autour du statut des deux Bâle

Deux comités différents sont actuellement, au sein des deux demi-cantons de Bâle, en quête de signatures pour leurs deux initiatives. L'une tente une nouvelle fois de promouvoir la réunion de ces deux Etats. L'autre cherche à obtenir le concours de ceux qui rejettent la première: elle propose de demander la promotion de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne au rang de cantons de plein droit, c'est-à-dire ayant deux conseillers aux Etats et chacun une voix égale aux autres cantons lors des votations fédérales (au niveau constitutionnel). Ces nouvelles propositions ont des implications qui ne devraient pas laisser indifférents les autres cantons, dont le Pays de Vaud.

La réunion est surtout demandée par des habitants de la ville qui déborde de ses frontières et dont les réserves de ter-

rain s'épuisent. Cette réunion a, d'ailleurs, été réservée par la Confédération lors du partage de l'ancien canton, survenu en 1833. Elle ne changerait rien à la distribution du poids politique des cantons dans les affaires fédérales, du moins du point de vue juridique (en fait, le poids d'un Bâle réuni augmenterait).

Les questions qu'une telle réunion poserait concernent d'abord l'éventuel effet sur les autres demi-cantons (notion d'ailleurs évitée par la nouvelle Constitution fédérale), notamment Obwald et Nidwald qui n'ont jamais formé une unité, celle-ci ayant été en 1291 déjà une fiction créée pour des raisons politiques. L'autre question est liée au risque de provoquer un mouvement plus large, tendant à remanier des autres frontières cantonales, voire à ressusciter le projet d'une

Suisse «plus rationnelle» à six ou sept cantons. Car à Bâle, on parle ouvertement de faire suivre la création d'un canton plus vaste, celui «du nord-est de la Suisse». On lorgne vers le Fricktal argovien et le Schwarzbubenland soleurois plutôt orientés vers Bâle. Les uns saluent l'occasion d'adapter les frontières cantonales aux faits économiques et urbanistiques, ainsi qu'au flux du trafic (RER, etc.) d'aujourd'hui. D'autres font valoir qu'il n'est pas souhaitable qu'une Suisse constamment soumise à des pressions internationales commence à mettre en doute ses structures intérieures.

L'initiative tendant à l'élimination du statut de demi-canton aurait l'effet de diminuer le poids de la Suisse latine et surtout romande dans les affaires fédérales. Cette conséquence serait atténuée par le fait que Bâle-Ville vote souvent avec la majorité des cantons romands, parfois soutenue par Bâle-Campagne.

La réunion est surtout souhaitée par des citoyens. Mais la résistance campagnarde pourrait s'avérer plus faible qu'autrefois, certains villages campagnards limitrophes de la ville s'étant

transformés en gros faubourgs de celle-ci. La «promotion» des deux demi-cantons, d'autre part, pourrait tenter les habitants de l'un et de l'autre. Elle serait surtout intéressante pour les campagnards opposés à la réunion, puisqu'elle mettrait probablement en échec, du moins pour l'instant, l'éternelle tentation de réunion.

Cela dépend beaucoup du degré de ressentiment campagnard vis-à-vis de la ville. La séparation de 1833 avait été sanglante. D'autre part, une collaboration fructueuse entre les deux demi-cantons s'est développée dans un passé récent. On prétend pourtant que les possibilités de ce système s'épuisent. Il ne faudra pas oublier que le peuple de Bâle-Campagne a parfois rejeté des contributions à certaines institutions de la ville dont il profite aussi.

Quoi qu'il en soit, les deux Bâle ne sont pas complètement souverains en cette matière où, le cas échéant, il faudrait l'assentiment du peuple et des cantons de la Confédération. Affaire à suivre.

ROBERTO BERNHARD

Des propos plus que nécessaires

Quelques extraits significatifs d'une publication récente:

La Suisse n'est plus un pays sûr. A qui la faute? [...] Nous devons exiger du pouvoir politique, à tous les échelons, qu'il fasse à nouveau de la Suisse un pays sûr, en particulier en supprimant la libre-circulation des personnes, et en rétablissant donc les contrôles aux frontières – on le fait bien dans les aéroports, et personne ne s'en plaint. Plutôt que de traquer la motte de beurre et le kilo de bœuf, fermons la porte aux criminels. Cela causera des bouchons? Cela fera hurler Bruxelles? So what? Le premier devoir des autorités politiques suisses est de répondre aux besoins de sécurité des Suisses. Tout le reste est subsidiaire.

Sur la même page:

Les uns fêtent, les autres paient: une centaine de policiers ont été mobilisés à Lausanne pour assurer la tranquillité du week-end. Bien. On peut toutefois s'interroger sur les coûts de ce genre d'opérations, qui après tout ne vise qu'à sécuriser les fêtes et à permettre aux patrons de boîtes de nuit de faire du chiffre d'affaires dans le calme. Et le contribuable, dans tout ça?

Le silence meurt, assassiné: j'aime beaucoup cette phrase de Joseph Conrad dans Victory [...]: «L'Orchestre Zangiacomo ne jouait pas de la musique; il assassinait tout simplement le silence, avec une énergie vulgaire et féroce.» Comme cela reste vrai. Le silence est à l'agonie, et les Zangiacomo sévissent plus que jamais ...

Plus loin:

L'insupportable réalisme d'Uli Maurer: si les ministres commencent à dire vraiment ce qu'ils pensent, où va-t-on? Uli Maurer, qui estime, comme neuf Suisses sur dix, que la Suisse n'a aucun intérêt à entrer dans l'Union européenne, s'est fait traîner dans la boue pour l'avoir dit [...]. Au reste, le tollé provoqué par le ministre de la défense était attendu de la part de médias pétris de conformisme progressiste et inféodés à l'UE. Le contraire eût été surprenant.

En réalité, les réactions sont d'autant plus vives que le diagnostic posé, en manière de boutade, par Uli Maurer, hante tous les esprits [...] L'hypothèse n'est pas absurde: l'UE est une construction trop bancal pour pouvoir subsister de la sorte. Ou bien elle doit devenir un Etat fédéral, ou bien elle doit éclater en un certain nombre de sous-unions, plus réalistes sur les plans économique et politique: vouloir mettre à la même table des pays riches et des pays pauvres témoigne d'un bel idéalisme, mais suscite des tensions insupportables, on le voit bien [...]

Face à ces incertitudes très graves, il est évident que la Suisse doit garder la plus grande marge de manœuvre face à l'UE, en particulier en refusant catégoriquement la reprise automatique du droit européen. Au demeurant, elle serait impossible: l'introduction de dispositions européennes nouvelles dans notre législation impliquerait obligatoirement une décision du parlement, voire du peuple en cas de referendum. A moins bien sûr qu'à l'avenir le Conseil fédéral gouverne par décrets, et que l'on supprime le droit de referendum ... Il faut s'attendre à tout.

Et enfin:

Les réseaux sociaux ne sont pas nos amis: les réseaux sociaux suscitent un engouement populaire et médiatique considérable. Ils font même l'objet d'une approche dévote et parfois sectaire – il faut en être ou pas, et ne pas les critiquer, sauf à passer pour un pithécanthrope ou un antisocial.

Or, à observer les gens qui nous entourent, on n'a pas vraiment l'impression que ces outils renforcent les liens sociaux; c'est même plutôt le contraire: ils favorisent manifestement l'isolement de l'individu. Celui-ci se replie bien au chaud dans une bulle technique et informatique, une bulle qu'il croit habitée par de nombreuses autres personnes mais où, en réalité, il est résolument seul.

En nous offrant la possibilité d'avoir des centaines d'«amis», ils nous dispensent de l'effort de forger de vraies amitiés. Pas besoin de faire des efforts, ou de se déplacer, d'affronter des divergences ou des crises: on surfe d'un ami à l'autre, sans se mouiller, on pose des informations ou des commentaires anodins, on clique sur «j'aime» ou «je n'aime pas», ce qui représente bien le degré zéro de la communication: même pas besoin d'argumenter, je prends ou je jette!

On doit s'interroger sur cette culture de l'anodin, de la communication sans importance, voire sans objet, lorsque la possibilité de communication devient sa propre finalité. Qui va lire ce fatras, ces milliards de téraoctets balancés dans l'espace chaque jour? Probablement personne. Et cela n'a pas d'importance: l'illusion d'être relié au monde entier se suffit à elle-même!

Ces propos roboratifs sont tirés de *L'atout* de juillet dernier. Ils sont signés Philippe Barraud, dont la plume infatigable et stimulante anime également son site internet commentaires.com pour nous offrir un antidote au régime du politiquement correct ambiant.

JEAN-JACQUES RAPIN

Les années septante vues par Vialatte (4)

*[...] Et c'est bien le problème d'aujourd'hui. Tout sert d'otage: un paquebot, un enfant, un avion, des professeurs, des passagers, une usine, des représentants diplomatiques, un fils qu'on menace de tuer si l'on est arrêté. Nous en sommes au «Temps des otages». C'est un chantage universel. Pratiqué par n'importe qui, un fou, un déserteur, des terroristes, des potaches, un père, que sais-je? Et sur n'importe qui: généralement des innocents. C'est ce qu'a bien vu Pierre Lanthenac en écrivant *Le Temps des otages*. Il a compris son siècle. Son roman pourrait être un reportage de demain. Théâtre: un petit Etat de l'Amérique centrale. Maîtres chanteurs: un groupe de terroristes. Ils menacent de faire sauter un avion dérouté, y compris tous les passagers, s'ils n'obtiennent pas la grâce de cinquante détenus. Le dictateur refuse. Dégâts; mais limités: il n'y a qu'un*

*mort. L'opinion mondiale est indignée. Contre les pirates de l'avion. Opération ratée. Ils jouent à quitte ou double. Cette fois ils réclameront le dictateur lui-même. Le dictateur refuse (au nom des mêmes principes). Mais cette fois il y a plus de dégâts et l'opinion mondiale s'indigne contre lui. Les Etats-Unis interviennent. C'est encore une application de la morale du «moindre mal»: la justice mesurée non point par le principe, mais par le nombre des victimes. Est-ce une nouvelle morale qui naît? La morale de l'âge des cavernes, devenue celle du «moindre mal» (à condition de considérer que la justice vaut bien moins que la vie). Car on ne peut prévoir de limite à l'escalade du chantage politique. C'est à lui qu'appartient l'avenir. [...] Alexandre Vialatte, chronique 895 du 21 mars 1971, in *Chroniques de la Montagne* (volume 2), Paris, Robert Laffont, 2000.*

Le Coin du Ronchon

La bonne grenade et la mauvaise grenade

Axiome: le régime autoritaire du président Bachar el-Assad, un des derniers survivants des régimes baasistes plutôt bienveillants envers l'Occident, représente le Mal; les révolutionnaires qui s'apprentent désormais à le renverser, avec le soutien de l'Occident, pour établir un régime encore plus autoritaire, islamiste et anti-occidental, représentent le Bien.

Conséquence de l'axiome: l'Occident, pour être moral, devrait bombarder son ancien allié et donner (vendre?) des armes à ses futurs ennemis. Conséquence de la conséquence de l'axiome: tout Etat qui fournit des armes aux révolutionnaires syriens accomplit un acte moral.

Constat: les révolutionnaires syriens possèdent des grenades de fabrication suisse.

Consternation: on se heurte ici à un autre axiome, à savoir que l'industrie suisse d'armement représente (aussi) le Mal et que sa production constitue un acte immoral.

Conséquence de la consternation: les journalistes moraux sont bien embêtés; car le Mal a accompli un acte moral en

livrant – même indirectement – le produit d'un acte immoral aux forces du Bien...

Conclusion: pour le moment, le puissant lobby antimilitariste helvétique – accessoirement maqué avec le groupe industriel français Dassault contre l'acquisition de l'avion suédois Gripen, mais ça n'a rien à voir! – gagne la partie: les commentateurs s'indignent du cynisme des fabricants d'armes helvétiques, dénoncent une violation de la neutralité – neutralité qu'ils abhorrent le reste de l'année – et vilipendent, avec un soupçon de stigmatisation raciste, les émirs qui ont revendu les grenades helvétiques au mépris des promesses qu'ils nous avaient faites.

Conclusion de la conclusion: l'Occident doit armer les révolutionnaires syriens, mais pas avec des armes suisses; la Suisse ne doit en effet contribuer en rien à la victoire du futur régime, afin que les journalistes et historiens moraux puissent lui reprocher pendant longtemps son égoïsme et son manque de solidarité.

LE RONCHON